gorie des pêcheurs professionnels soumis à une redevance envers l'État. »

Ce vœu, régulièrement voté par la Commission, dort encore dans quelque carton du ministère.

* * *

Mais la tolérance de pêche en temps de fermeture avait encore une conséquence beaucoup plus grave. C'est que, dans un pays comme le nôtre où chaque homme a l'instinct inné de l'égalité et de la justice, la grande masse des Français n'a jamais pu admettre que ce qui était permis à l'un fût interdit à l'autre.

Il en est résulté une quantité de tolérances toutes plus regrettables les unes que les autres et c'est l'ensemble de ces tolérances qui a amené la disparition progressive du saumon.

Grâce à l'arrêt du Conseil d'État qui a fait rentrer les inscrits dans le droit commun et rétabli l'égalité entre les citoyens, toutes les tolérances de compensation doivent disparaître car elles n'ont plus de raison d'être.

La loi devenant égale pour tous, les barrages illégaux établis dans la partie fluviale doivent être supprimés, les autres obligés de respecter la loi; les braconniers du haut Allier, tiretteurs de la Bajeasse ou dynamiteurs de Chapeauroux, qui sont tous connus, doivent être poursuivis; les hôteliers qui servent ouvertement des tacons à leurs clients doivent être rappelés à l'ordre.

Bref, grâce à l'arrêt du Conseil d'État, les agents de l'autorité vont enfin pouvoir sévir impitoyablement contre tous les ravageurs de nos rivières sans éprouver, comme jusqu'ici, cette vague sensation de commettre une injustice.

C'est pour la pêche du Saumon une nouvelle ère qui commence sous le signe de l'égalité et du bon sens.

A.-P. Decantelle,
Président du « Club du Saumon de France ».

Des économies ! des économies !

Voici revenus les jours bénis de la bonne saison.

Nous allons pouvoir retrouver les pures joies de ces bonnes journées de plein air, au bord de l'eau, en famille ou avec de bons camarades, et... une ligne à la main, bien entendu.

Le pêcheur qui aime son art, et qui peut l'exercer dans un joli cadre, par beau temps, ne se considère pas comme un malheureux et il s'en faut de beaucoup.

Mais, malgré ce beau temps, il y a un nuage et même un gros, c'est que, pour pêcher, il est nécessaire qu'il y ait du poisson, et, hélas ! il faut bien le dire, celui-ci diminue chaque jour.

Il résulte des études faites par les personnalités les plus qualifiées, que cette diminution a beaucoup de causes.

L'une d'elles paraît avoir été oubliée dans la nomenclature. Elle provient directement des pêcheurs eux-mêmes, qui ne s'en doutent pas, et, bien souvent, ce sont les meilleurs pêcheurs (le croirait-on) qui sont les plus fautifs, attendu que ce sont eux qui, généralement, prennent le plus de poissons.

Mais, je m'explique...

Il existe chez nous, et peut-être aussi ailleurs, une certaine catégorie de lignards qui prétendent ne jamais manger le poisson qu'ils prennent.

Des goûts et des couleurs... il n'en faut point discuter.

Je vous avouerai, en ce qui me concerne, que je ne raffole pas de la petite friture, mais qu'un beau pépère, bien en chair, me tenterait peut-être un peu plus.

Au pêcheur qui me dit ne pas aimer le poisson, je réponds invariablement : alors pourquoi l'emportez-vous ? Vous devriez au contraire le rejeter aussitôt pris, cela vous éviterait la peine de mettre une bourriche à l'eau.

Presque aussi invariablement, mon interlocuteur me regarde d'une façon bizarre, se demandant si je me moque de lui, ou..... si je ne suis pas un peu « tapé ».

Photo Michalec.

Frai de perche.

Le pêcheur a cet avantage sur le chasseur : c'est qu'il ne tue pas ses victimes, il les prend vivantes et rien ne s'opposerait à ce qu'il les rejette à l'eau aussitôt qu'il les en a sorties.

Sans aller plus loin dans cet ordre d'idées, on peut dire qu'il est indispensable de garder le poisson bien vivant jusqu'à la fin de la pêche, quand ce ne serait que pour l'emporter dans son meilleur état de fraîcheur.

Si, à la fin d'une journée de pêche, vous demandez à votre épouse qui vous accompagne, si elle compte manger votre friture, et si elle répond négativement, *vous ne devez pas hésiter une seconde et retourner aussitôt la bourriche dans l'eau.*

Pour ceux qui pêchent seuls, la question a dû être posée au départ du logis, et ils doivent savoir si, oui ou non, ils doivent rapporter le poisson.

Si les prises ont été peu nombreuses (ce qui peut arriver, même aux meilleurs), il est préférable de rendre la liberté à vos prisonniers, en vous pénétrant de cette idée; que les poissons sont mieux à leur place, dans l'eau, que dans votre panier, qu'il vont « empuantir » et de là, échouer on ne sait où.

Vous n'avez tout de même pas l'espoir que votre épouse va salir tout une batterie de cuisine, pour cuire quelques grammes de poisson ?

Si la journée a été bonne, soyez généreux, et pour remercier ceux qui vous ont donné ce grand plaisir, ne conservez que le strict nécessaire et rejetez l'excédent, qui ne sera pas perdu puisque vous le retrouverez plus tard et..... multiplié.

N'est-il pas lamentable de voir quelquefois des pêcheurs promenant une brochette de quelques minuscules poissons, enfilés sur un bout de branche, et qu'ils jetteront au premier détour du chemin.

Songez à tout ce qui se gâche au cours d'une saison, et bien souvent pour de sottes questions d'amour-propre.